



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

<b>Membres en exercice : 13</b>	<b>Date de convocation : 29/03/2024</b>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Absents représentés : 2</b>	
<b>Votants : 10</b>	

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU  
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. BRUNET, Président, Mme BEELS, M. DE SOUSA José Pierre

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### **N° 2024-05 – CONTRAT DE PRESTATION : ASSISTANTE SOCIAL**

**Vu** l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le budget de l'exercice,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler le contrat de prestation de l'assistante sociale et afin de continuer à soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

**Le Conseil d'Administration,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** de renouveler le contrat de prestation de l'Assistante sociale en tant qu'assistante sociale au CCAS de Pomponne aux tarifs suivants :

- 55 € pour une heure isolée ;
- 130 € pour une demi-journée ;
- 200 € pour une journée entière.

**DIT** que les modalités de facturation sont les suivantes :

Les factures sont délivrées au CCAS de Pomponne sur présentation d'une facture émanant de l'Assistante sociale tous les mois ;  
Les forfaits seront négociés chaque année.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

BRUNET  
C.C.A.S.  
Président du CCAS

